

DRAREIC - site de Toulouse
Tel : 05 36 25 87 81 / Mail : dareic@ac-toulouse.fr

OBJET : PROGRAMME « BRIGITTE SAUZAY » - CAMPAGNE 2023-24

Mesdames et Messieurs les chef(fe)s d'établissement,

Dans le cadre de ses partenariats avec les Länder de Basse-Saxe et de Hambourg, l'académie de Toulouse propose aux élèves germanistes des échanges individuels. Sont concernés **tous les élèves de la 4^{ème} à la seconde** suivant un enseignement de l'allemand en collège ou en lycée. Les élèves devront être scolarisés dans le même établissement que leur correspondant allemand.

Les élèves de 4^e pourront choisir un séjour de 2 mois ou 3 mois. Les élèves de 3^e et de 2nde effectueront un séjour de 3 mois.

Les élèves seront accueillis par les familles et les établissements candidats des Länder de Basse-Saxe de Hambourg **du 05/04/2024 au 28/06/2024**. Selon le principe de réciprocité, les élèves allemands des Länder de Basse-Saxe et de Hambourg seront accueillis par les familles françaises et les établissements de l'académie **du 13/09/2024 au 06/12/2024**, soit durant l'année scolaire 2024-25.

Les élèves voyageront en groupe avec un accompagnateur adulte uniquement pour l'aller. Si le trajet reste à la charge des familles, l'OFAJ verse une subvention après le retour de l'élève sous réserve du respect des directives de l'OFAJ. Ces modalités seront précisées aux familles après l'annonce des résultats (binômes constitués).

Vous trouverez dans les annexes 1 et 2 toutes les informations utiles relatives à ce programme, informations que vous pouvez diffuser aux familles. Les « appariements » d'élèves seront réalisés par le rectorat et ne pourront être remis en cause par les familles. Les résultats de ces appariements seront communiqués dans la **semaine du 08 janvier 2024** aux établissements et aux familles, lesquelles recevront pour chaque candidat retenu le formulaire complété par le correspondant allemand. Une réunion d'information sera organisée par la DRAREIC **début février 2024** avec les familles concernées.

Je vous remercie également d'inciter les familles à contacter les **personnes-relais en France** (enseignants référents des établissements) avant, pendant et après le séjour de leur enfant. Toute communication entre les familles françaises et les autorités allemandes est absolument à éviter. Les familles peuvent néanmoins être en contact entre elles afin de faire connaissance ou échanger des détails pratiques.

Me tenant à votre disposition pour toute question éventuelle, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les chef(fe)s d'établissement, l'expression de mes respectueuses salutations.

Caroline HOURDRY
DRAREIC-adjointe, académie de Toulouse

PROGRAMME BRIGITTE SAUZAY : ANNEXE 1

Procédure de candidature

Candidature en ligne

1- Quelle que soit la destination, tous les candidats devront candidater **avant le 10 novembre 2023** :

- se rendre sur la plateforme dédiée : <https://bildung-international.hamburg.de/ac-toulouse-sauzay/>
- renseigner les deux étapes en ligne. L'étape 1 permet de choisir le Land et l'étape 2 contient le formulaire de candidature. Un guide d'utilisation est à disposition.

2- Afin de finaliser la candidature, il sera demandé aux candidats de télécharger :

- Annexe 1 : Photos

Photos de famille (format PDF) + photo d'identité pour le dossier de candidature (format numérique)

- Annexe 2 : Code de comportement
- Annexe 3 : Accord des responsables légaux
- Annexe 4 : Déclaration de la protection des données
- Annexe 5 : Lettre au correspondant allemand potentiel (de préférence en allemand)

Mentionner les hobbies, ou les activités extra-scolaires.

- Annexe 6 : Copie du dernier bulletin scolaire
- Annexe 7 : Recommandation de l'établissement signée par le professeur-référent et le chef d'établissement (*attention : document confidentiel*)

3- Une fois complétées et/ou signées, les annexes devront être transmises par les candidats à leur établissement. Le professeur-référent y joindra l'annexe « Recommandation de l'établissement ». L'ensemble des documents sera envoyé en un seul fichier PDF par l'établissement à l'adresse mail suivante : dareic@ac-toulouse.fr

NB : Les informations fournies par les familles permettent au rectorat de former les binômes par affinités. Elles demeurent strictement confidentielles.

Critères de sélection pour les candidatures

- Les équipes pédagogiques et le chef d'établissement veilleront à vérifier :

1- Le niveau scolaire des élèves, afin de leur permettre, après leur séjour à l'étranger, de réintégrer sans difficulté leur cursus. Les élèves qui auront fait le choix de cette mobilité ne devront pas être pénalisés dans leur parcours scolaire en raison des différences de programmes et de méthodes de travail entre les deux pays.

2- Leur aptitude à s'adapter à un nouvel environnement scolaire et familial, ainsi que leur motivation à effectuer un séjour de 3 mois en Allemagne.

- Le rectorat procédera aux appariements des élèves selon les 2 critères suivants :

1- Mise en relation des élèves ayant des goûts et desiderata similaires (centres d'intérêt communs, conditions d'accueil familial, activités extra-scolaires envisagées)

2- Motivation des élèves : appréciation de l'enseignant-référent, lettre de motivation de l'élève, argumentaire et photos, présentation générale du dossier

PROGRAMME BRIGITTE SAUZAY : ANNEXE 2

Aspects pédagogiques

● Elève français en Allemagne

- Les élèves doivent avoir un niveau d'allemand leur permettant de s'orienter et de communiquer facilement, surtout au début du séjour, avec la famille et au sein de l'établissement. Pour les élèves de 4e, un niveau A1/A2 (débutant) est exigé.

- Dans la mesure du possible, l'élève suit les mêmes cours que son correspondant dans son établissement d'accueil.

- Le succès de l'échange tient en partie au soutien pédagogique dont bénéficie l'élève durant son séjour dans l'établissement d'accueil (en accord avec l'établissement d'origine)

- A la fin de leur séjour, les élèves devront faire signer à l'établissement d'accueil une attestation de présence, afin de voir leur séjour reconnu par l'académie de Toulouse et obtenir un certificat de mobilité.

- Après l'échange, les élèves doivent rédiger un compte rendu de leur séjour, lequel propose une description de leur expérience (accueil dans la famille et dans l'établissement allemand, indications sur les découvertes les plus marquantes, progrès linguistiques et interculturels...).

● Elève allemand en France

- Il sera présenté dès son arrivée à son professeur-référent et, si possible, au chef d'établissement.

Attention : l'élève allemand doit être prévu dans les effectifs de rentrée et, dans la mesure du possible, être dans la même classe que son correspondant français.

- Il est important que les enseignants fassent participer activement les élèves allemands qui doivent trouver pleinement leur place dans le dispositif pédagogique et dans la classe. Le rôle du professeur-référent est par conséquent primordial pour l'intégration des élèves accueillis, tant dans la classe qu'au sein de l'établissement.

- A la fin de son séjour, l'élève accueilli reçoit un rapport élaboré par l'équipe pédagogique et validé par le chef d'établissement, dans lequel sont évaluées sa participation aux différents enseignements et son intégration dans la communauté scolaire. L'administration de l'établissement lui délivre un certificat de scolarité.